



Validation des Acquis de l'Expérience

Orientation

La VAE, c'est quoi ?

La **Validation des Acquis de l'Expérience** ou VAE est un droit individuel qui vous permettant d'obtenir un diplôme, un titre, un certificat de qualification professionnelle à partir de l'expérience acquise par le travail, dans un contexte professionnel comme personnel.

Cette expérience professionnelle est vérifiée, évaluée, et validée et peut vous permettre d'obtenir un diplôme qui aura la même valeur que celui obtenu par formation.

Mais attention la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) n'est pas une conversion automatique de l'expérience en diplôme !

[↓ Téléchargez la plaquette VAE](#) | 1.92 Mo

Les Points Relais Conseil VAE

Les Points Relais Conseil VAE sont ouverts à tous les publics, ils informent, conseillent sur la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience, les procédures et l'offre de certifications.

Ils apportent un conseil spécialisé et une aide aux choix dans la certification au regard de votre projet professionnel.

Ils proposent plusieurs modalités d'accueil, en présentiel et à distance selon vos besoins. N'hésitez pas à les contacter en consultant la liste ci-dessous.

[Trouver un Point Relais Conseil](#)